

## **Discours Ministre Santé et Solidarités – 6 mars 2020**

Nous venons de décider pour l'ensemble du territoire la mise sous tension de l'ensemble des établissements de santé et médico sociaux qui déclencheront leur plan de mobilisation interne qui correspond au démarrage de leur plan blanc pour les hôpitaux et les cliniques. Et le plan bleu pour les EHPAD et autres établissements médico sociaux.

Bien évidemment toutes les ARS sont déjà organisées en cellule de crise en lien avec tous les partenaires et établissements. Nous avons augmenté le nombre d'établissements de santé en première et seconde ligne : ils sont désormais 150.

Toujours sur le territoire national, nous renforçons les mesures de protection pour nos aînés et les personnes les plus fragiles. Par exemple :

- Nous déconseillons dès aujourd'hui les visites auprès des personnes âgées qu'elles soient à domicile ou en établissement – sauf cas exceptionnels ;
- Les stratégies d'accompagnement des personnes âgées isolées à domicile seront adaptées notamment pour les repas. Bien entendu, personne ne sera laissé seul.
- Dans les établissements de santé, il convient de limiter les visites auprès des patients à une seule personne, interdire les visites des personnes mineures et bien évidemment interdire les visites de toute personne malade y compris dans les services de maternité.

Chaque décision de restriction de la vie sociale sera accompagnée de nouveaux services et de nouvelles solidarités.

Dès à présent, il nous faut adapter le dispositif de riposte dans les territoires où la diffusion du virus est déjà très active et met à l'épreuve notre système de santé.

C'est pourquoi nous donnons la possibilité aux ARS de lever l'obligation de dépistage systématique des cas suspects lorsqu'ils deviennent trop nombreux sur un territoire. Seuls les patients présentant un état clinique sévère et les résidents des établissements medico sociaux présentant des symptômes resteront alors soumis à un test dans ces territoires.

Toujours sur ces mêmes territoires les ARS pourront le caractère systématique des recherches de cas-contact.

Enfin, nous ouvrons la possibilité pour les ARS de mettre en place une organisation de la prise en charge des patients non plus seulement à l'hôpital mais désormais à domicile. Ces organisations seront définies en lien avec les médecins généralistes et les acteurs du domicile, ils pourront s'appuyer notamment sur un recours plus large de la télé médecine.

Pour terminer, comme vous le savez, nous avons pris cette semaine une décision de réquisition des stocks et de la production des masques de protection. Nous disposons également d'un stock stratégique de masques de protection dits chirurgicaux.

Mais je le redis ici, s'agissant de l'utilisation des masques, il s'agit d'une ressource rare, il faut en être conscient et donc le respect de règles de bon usage est essentiel.

Dans la situation actuelle, j'insiste, l'usage du masque en population générale n'est pas recommandé. Lorsqu'on n'est pas infecté par le virus, lorsqu'un médecin ne vous a pas recommandé de porter un masque, il ne faut pas en porter. Les masques sont importants. Ils sont destinés aux professionnels de santé qui travaillent auprès des malades et aux malades lorsqu'un médecin leur en a prescrit.